



vente retardée par manque d'un document du vendeur

Par **fady**, le **30/04/2010** à **22:22**

Bonjour,

Nous avons signé en janvier un compromis avec date butoir le 29 mars 2010. Nous avons obtenu le prêt pour l'achat du logement. Nous sommes aujourd'hui le 29 avril et nous ne savons toujours pas lorsque nous signerons car les vendeurs (héritiers de l'appartement que nous achetons) attendent un document du tribunal prouvant leur légitimité. Nous avons été surpris lorsque nous avons appris cette nouvelle, et surtout n'avons compris que le notaire nous fasse signé le compromis de vente et nous laisse résilier notre location sachant cela. Fin mai nous n'aurons plus de logement, et nous n'avons toujours pas de date de signature. De plus des travaux devront être effectués avant d'occuper l'appartement (électricité, carrelage..).

Quels sont les recours possible ?

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement,

Fady

Par **patafixe**, le **09/08/2011** à **21:27**

bonsoir, pourriez-vous m'aider je suis dans le même cas que vous. On a signé le compromis au mois de mai, la date était fixée par l'agence chez le notaire pour le 25 juillet, et on apprend par le notaire qui manque du côté propriétaire un papier sur hypothèque je ne sais trop quoi. On a vu le propriétaire il y a 2 jours il nous a dit que ça se ferait peut-être fin septembre, car ils sont tous partis en vacances et il attend toujours le papier, ce qui veut dire on aura peut-être la maison au mois d'octobre, à voir plus, le problème c'est que il n'y a pas de chauffage tout est à refaire sans compter tout le reste et j'ai un garçon de 12 ans, es-qui on le droit de faire patienter comme cela qu'elle est les démarches à faire.

Par **fady**, le **13/08/2011** à **17:51**

Bonsoir,

Désolée de tarder à vous répondre.

Lors de l'achat de notre appartement nous avons finalement pris un notaire différent de celui du vendeur, notaire qui nous accordait donc une attention plus particulière, alors que celui du vendeur ne nous prenait pas nos appels téléphoniques.

De plus une amie avocate avait du faire un courrier pour leur rappeler les termes du compromis signé, en l'occurrence indemnités dues en cas de retard de signature du contrat définitif (c'est valable dans le deux sens, si nous n'avions pas tout les documents dans les temps donnés nous étions également pénalisés, et ils ont su nous le rappeler lorsque la banque avait tardé à leur envoyer l'accord du prêt).

Finalement nous avons signé à a mi-juin.

J'espère avoir répondu à votre question.

N'hésitait pas à me contacter si vous avez d'autres informations à me demander.

Cordialement,

Fady